
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mars 2009

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CGCT - MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Les points 1 à 2 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil municipal

- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CGCT - PASSATION DES MARCHES - DELEGATION A M. LE MAIRE
- 4-/ COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION

PERSONNEL COMMUNAL

- 5-/ TARIFS DES VACATIONS POUR LA FORMATION DU PERSONNEL - ACTUALISATION
- 6-/ DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - EMPLOI CONTRACTUEL DE CHEF DE PROJET INTERNET - RENOUVELLEMENT

FINANCES

- 7-/ COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - APPROBATION
- 8-/ COMPTE DE GESTION DE MADAME LA TRESORIERE DE VICHY - EXERCICE 2008 - APPROBATION
- 9-/ AFFECTATION DES RESULTATS 2008
 - A/ BUDGET PRINCIPAL
 - B/ BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS
 - C/ BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLES LOUEES
 - D/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
 - E/ BUDGET ANNEXE CIMETIERE ET SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES
 - F/ BUDGET ANNEXE AEROPORT VICHY-CHARMEIL
- 10-/ BUDGET PRIMITIF 2009 - APPROBATION
- 11-/ BUDGET PRIMITIF 2009 - TAUX D'IMPOSITION

- 12-/ SUBVENTION D'EQUILIBRE
A/ BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
B/ BUDGET ANNEXE AEROPORT VICHY-CHARMEIL
- 13-/ PASS'SPORT SPORTIF - TARIFS - MODIFICATIONS
- 14-/ FCTVA - VERSEMENT ANTICIPE
- 15-/ CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - STAGES D'ORCHESTRE -
TARIFS - MODIFICATIONS
- 16-/ THEATRE OPERA/GRAND CASINO - RESTAURATION DE LA TERRASSE ET DES
ESCALIERS EXTERIEURS - ETUDE DE PROGRAMMATION - PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL - APPROBATION
- 17-/ MAISON DES JEUNES - ATELIERS ET ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES - TARIFS -
MODIFICATIONS
- 18-/ RAPPORT D'AJUSTEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE AUX
COMMUNES

OPERATIONS TECHNIQUES

- 19-/ RUE DE PARIS - RENOVATION - AVANT PROJET - APPROBATION - MARCHE DE
MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°2 - SIGNATURE - AUTORISATION

AFFAIRES GENERALES

- 20-/ CORRESPONDANT « DEFENSE » DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX - DESIGNATION
- 21-/ CHAMPIONNAT DU MONDE DE CANOE-KAYAK - COMITE D'ORGANISATION -
STATUTS - SIGNATURE
- 22-/ CREMATORIUM DE VICHY - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°3 -
SIGNATURE
- 23-/ PASSEPORTS BIOMETRIQUES - ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'IMAGE -
CONVENTION - SIGNATURE
- 24-/ REPOS DOMINICAL - DEROGATION - AVIS

QUESTIONS DIVERSES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 3

OBJET :

**ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL
MUNICIPAL**

**ARTICLES
L. 2122-22
ET
L. 2122-23
DU CODE
GENERAL DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**DELEGATION
D'ATTRIBUTION
AU MAIRE**

MODIFICATION

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu les dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire certaines attributions,

... / ...

Vu la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 concernant l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés,

Vu la délibération n° 3 du 28 mars 2008 faisant application des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que parmi les apports de la loi susvisée, figure la réécriture de l'article L. 2122-22 – 4^{ème},

Considérant l'intérêt pour le fonctionnement des services municipaux de faire application de ces dispositions,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier comme suit les délégations prévues par la délibération n° 3 du 28 mars 2008 :

« Alinéa 4 : M. le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

- d'autoriser M. Gabriel MAQUIN, 1^{er} Adjoint à exercer ces délégations en cas d'empêchement ou d'absence de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 27 mars 2009

N° 4

OBJET :

**COMMISSIONS
MUNICIPALES**

DESIGNATION

**SECRETARIAT
GENERAL**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22 qui prévoit que le « Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Vu la délibération n° 4 du 28 Mars 2008 par laquelle le Conseil municipal a décidé de former les commissions municipales,

Vu la délibération n° 3 du 11 Avril 2008 entérinant le choix des élus inscrits aux dites commissions,

Vu la demande de Mme Kheira CHORFI d'être inscrite à la Commission n° 6 - Sports et Loisirs,

Propose au Conseil municipal :

- d'inscrire Mme Kheira CHORFI à la Commission n° 6 – Sports et loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 mars 2009

N° 5

OBJET :

**TARIFS DES
VACATIONS POUR
FORMATION DU
PERSONNEL**

ACTUALISATION

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2007 fixant les tarifs des vacations des intervenants dans le cadre de la formation professionnelle des agents municipaux,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des vacations horaires rémunérant les intervenants dans le domaine de la formation,

Considérant que ces tarifs sont alignés sur ceux pratiqués par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale qui les revalorise en fonction de la valeur de l'indice 100 du barème des traitements des fonctionnaires,

Propose au conseil municipal :

- d'actualiser les tarifs des vacations horaires, au 1^{er} avril 2009, ainsi qu'il suit :

| | |
|---|---------|
| - Conférence, exposé simple : | 37,85 € |
| - Prestation requérant une forte expertise : | 49,20 € |
| - Prestation complexe : | 60,56 € |
| - Prestation exceptionnelle requérant une haute spécificité : | 90,84 € |

- et de les revaloriser en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice 100 du barème des traitements des fonctionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondant à ces prestations sera imputée à l'article 64111 du budget aux fonctionnalités concernées.
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 27 mars 2009

N° 6

OBJET :

**DIRECTION DES
SYSTEMES
D'INFORMATION**

**EMPLOI
CONTRACTUEL DE
CHEF DE PROJET
INTERNET**

RENOUVELLEMENT

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 notamment,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité d'animer le site Internet de la Ville de Vichy,

Considérant les besoins du service en compétences spécialisées en matière de gestion de sites internet, compétences correspondant à un diplôme supérieur dans les métiers de la communication,

Propose au Conseil municipal :

- de renouveler le poste d'agent contractuel de chef de projet Internet auprès de la Direction des Systèmes d'Information pour une durée de trois ans,

- de rémunérer cet emploi sur la base de l'indice brut 542 correspondant au 6^{ème} échelon du grade d'attaché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée à l'article 64131 du budget de la collectivité, fonctionnalité 020.

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 7

OBJET :

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2008**

APPROBATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

Le Conseil municipal,

Après que M. Maquin, Maire-Adjoint ait été élu Président de séance en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote,

... / ...

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2008 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ - **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 23 518 306,47 €
- Total en recettes 15 582 876,14 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 43 839 553,00 €
- Total en recettes 53 612 514,32 €

BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 8 489,64 €
- Total en recettes 13 779,11 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 267 021,56 €
- Total en recettes 287 262,47 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 955 770,81 €
- Total en recettes 198 773,22 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 474 868,44 €
- Total en recettes 911 035,54 €

BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 328 298,75 €
- Total en recettes 358 905,87 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 825 437,62 €
- Total en recettes 825 437,62 €

**BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES
POMPES FUNEBRES :**

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 56 284,29 €

- Total en recettes 63 797,19 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 2 145,20 €

- Total en recettes 5 489,09 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 137 679,73 €

- Total en recettes 137 679,73 €

2°/ - **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ - **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4°/ - **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2008

N° 8

OBJET :

**COMPTE DE GESTION
DE MADAME LA
TRESORIERE DE
VICHY**

EXERCICE 2008

APPROBATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Comptes de Gestion présentés par Madame la Trésorière Principale de Vichy, relatifs au budget principal de la commune, et aux budgets annexes,

... / ...

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3°) – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 9

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2008**

**A/ BUDGET
PRINCIPAL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 9 772 961,32 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|--|----------------|
| a. Résultat de l'exercice N-1 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) | + 5 803 865,01 |
| b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif | |
| c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent) | + 3 969 096,31 |
| d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous) | + 9 772 961,32 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | - 2 414 964,33 |
| e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif) | - 7 935 430,33 |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 | + 5 520 466,00 |
| Besoin de financement = e + f | - 2 414 964,33 |
| AFFECTATION = d | + 9 772 961,32 |
| 1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b) | 0,00 |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).) | + 2 414 964,33 |
| 3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672) | + 7 357 996,99 |
| DEFICIT REPORTE D002 | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 9

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2008**

**B/ BUDGET ANNEXE
PARKINGS
COUVERTS
ASSUJETTIS A TVA**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 20 240,91 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|--|-------------|
| a. Résultat de l'exercice N-1 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) | + 20 240,91 |
| b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif | |
| c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent) | 0,00 |
| d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous) | + 20 240,91 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | - 20 233,04 |
| e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif) | + 4 889,47 |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 | -25 122,51 |
| Besoin de financement = e + f | - 20 233,04 |
| AFFECTATION = d | + 20 240,91 |
| 1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b) | 0,00 |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).) | + 20 233,04 |
| 3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672) | + 7,87 |
| DEFICIT REPORTE D002 | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 9

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2008**

**C/ BUDGET ANNEXE
SALLES MEUBLEES
LOUEES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 436 167,10 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|--|--------------|
| a. Résultat de l'exercice N-1 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) | + 130 439,68 |
| b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif | |
| c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent) | + 305 727,42 |
| d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous) | + 436 167,10 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | - 12 043,08 |
| e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif) | - 756 997,59 |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 | + 744 954,51 |
| Besoin de financement = e + f | - 12 043,08 |
| AFFECTATION = d | + 436 167,10 |
| 1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b) | 0,00 |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).) | + 12 043,08 |
| 3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672) | + 424 124,02 |
| DEFICIT REPORTE D002 | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 9

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2008**

**D/ BUDGET ANNEXE
LOCATIONS
INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat d'exploitation de 0,00 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|--|-------------|
| a. Résultat de l'exercice N-1 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) | 0.00 |
| b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif | |
| c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent) | 0.00 |
| d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous) | 0.00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | + 21 852,87 |
| e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif) | + 30 607,12 |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 | - 8 754,25 |
| Besoin de financement = e + f | + 21 852,87 |
| AFFECTATION = d | 0.00 |
| 1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b) | 0,00 |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).) | 0,00 |
| 3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672) | 0,00 |
| DEFICIT REPORTE D002 | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 9

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2008**

**E/ BUDGET ANNEXE
CIMETIERE ET
SERVICES
EXTERIEURS DES
POMPES FUNEBRES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 7 512,90 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| a. Résultat de l'exercice N-1 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) | + 1 131,54 |
| b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif | |
| c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent) | + 6 381,36 |
| d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous) | + 7 512,90 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | 0,00 |
| e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif) | 0,00 |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 | 0,00 |
| Besoin de financement = e + f | 0,00 |
| AFFECTATION = d | + 7 512,90 |
| 1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b) | 0,00 |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).) | 0,00 |
| 3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672) | + 7 512,90 |
| DEFICIT REPORTE D002 | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix et 8
contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de
l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 9

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2008**

**F/ BUDGET ANNEXE
AEROPORT VICHY
CHARMEIL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat d'exploitation de 0,00 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|--|------------|
| a. Résultat de l'exercice N-1 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) | 0,00 |
| b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif | |
| c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent) | 0,00 |
| d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous) | 0,00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | + 2 742,69 |
| e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif) | + 3 343,89 |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 | - 601,20 |
| Besoin de financement = e + f | + 2 742,69 |
| AFFECTATION = d | 0,00 |
| 1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b) | 0,00 |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).) | 0,00 |
| 3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672) | 0,00 |
| DEFICIT REPORTE D002 | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 10

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
2009**

APPROBATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales,

Vu l'arrêté du 27 décembre 1996 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 34 809 978 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 57 447 728 €

BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 345 922 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 254 707 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 2 646 543 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 983 471 €

BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 205 754 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 892 162 €

BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES :

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 62 512 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 9 017 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 179 480 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 11

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
2009**

TAUX D'IMPOSITION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales,

... / ...

Vu l'arrêté du 27 décembre 1996 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant la création de la Communauté d'Agglomération de Vichy le 1^{er} Janvier 2002, qui perçoit désormais directement le produit de la taxe professionnelle,

Considérant la structure du Budget primitif 2009,

Propose au Conseil municipal :

- pour assurer l'équilibre budgétaire, de reconduire les taux d'imposition des impôts directs locaux tel qu'il suit :

| | |
|---------------------------|---------|
| . Taxe d'habitation | 16,56 % |
| . Taxe foncière bâtie | 21,70 % |
| . Taxe foncière non bâtie | 24,52 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 12

OBJET :

**SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

**A / BUDGET ANNEXE
LOCATIONS
INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,

... / ...

Vu la délibération n° 8 du 28 mars 1997 relative à la création du budget annexe « Locations industrielles et commerciales »,

Expose :

Lors de sa séance du 28 mars 1997, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes aux locations industrielles et commerciales dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce budget annexe fait ressortir un déficit de la section de fonctionnement résultant principalement du coût de fonctionnement du marché couvert.

Considérant que les recettes constituées par les loyers demandés aux commerçants ne peuvent suffire à couvrir le déficit du budget annexe, qui supporte des charges liées notamment au remboursement des dépenses de construction du bâtiment et à l'amortissement de ce dernier, et que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent être augmentés à concurrence dudit déficit au risque de les rendre non concurrentiels et dissuasifs,

Propose au Conseil municipal :

- de verser une subvention destinée à équilibrer ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 12

OBJET :

**SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

**B/ BUDGET ANNEXE
AEROPORT DE
VICHY- CHARMEIL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,

... / ...

Vu la délibération n° 3 du du 19 décembre 2003 relative à la création du budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil »,

Expose :

Lors de sa séance du 19 décembre 2003, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes à l'Aéroport Vichy-Charmeil dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce Budget Annexe fait ressortir un déficit de la section de fonctionnement résultant principalement de l'affectation de personnel qualifié sur le site, obligatoire au maintien du service.

Considérant que les recettes de l'Aéroport de Vichy-Charmeil ne peuvent à elles seules couvrir le déficit du budget annexe, les tarifs pratiqués actuellement ne pouvant être augmentés à due concurrence sans entraîner une perte de la fréquentation de cet équipement,

Propose au Conseil municipal :

- de verser une subvention de destinée à équilibrer ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

N° 13

Séance du 27 mars 2009

OBJET :

PASS'SPORT SPORTIF

TARIFS 2009

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. C. MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations et décisions successives concernant l'actualisation des tarifs du Pass'sport Sportif,

Vu la délibération n° 24 du 11 avril 2008 décidant que les tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2008 seront déterminés en fonction du revenu imposable de l'année N-2 et fixant les tranches de revenus selon lesquelles seront calculés lesdits tarifs,

Considérant que la Ville de Vichy souhaite par ailleurs instituer le remboursement automatique des frais d'inscription des enfants qui ne peuvent bénéficier des prestations du Pass 'sport Sportif sous réserve de la production, selon les cas, soit d'un certificat médical justifiant de l'incapacité de l'enfant à participer aux activités, soit d'un justificatif attestant d'un déménagement, soit d'un acte de décès d'un membre de sa famille,

Propose au Conseil municipal :

- de fixer les nouveaux tarifs du Pass'sport Sportif, calculés en fonction des tranches de revenus tels que précisés dans le tableau ci-annexé, et ceci à compter du 1^{er} juin 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70631, fonctionnalité 414 du budget principal,
- dit que les dépenses correspondant au remboursement des inscriptions, sous réserve de la production d'un certificat médical ou d'un justificatif, seront imputées à l'article 678, fonctionnalité 01 du budget principal,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2008

N° 14

OBJET :

FCTVA

**VERSEMENT
ANTICIPE**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1615-6,

Vu l'article 1^{er} de la loi de Finances rectificative pour 2009,

... / ...

Vu le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009,

Considérant que cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès lors que les services préfectoraux constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009,

Considérant les dépenses d'investissement payées par la Ville de Vichy au titre des années 2004 à 2007 pour un montant moyen total de 9 789 357 €,

Considérant le Budget Principal 2009 de la Ville de Vichy et notamment son objectif de réaliser en 2009 un montant total de dépenses réelles d'équipement supérieur à cette moyenne afin d'une part d'aider le secteur du bâtiment et des travaux, d'autre part de pouvoir bénéficier du dispositif de versement anticipé du FCTVA ;

Propose au Conseil municipal :

- de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 9 789 357 €,

- d'inscrire au budget de la Ville de Vichy la somme de 15 946 527€ de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 62 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat,

- d'autoriser M. le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Ville de Vichy s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 15

OBJET :

**CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL**

**STAGES
D'ORCHESTRE**

TARIFS

MODIFICATIONS

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 13 du 23 mars 1998 et n° 20/C du 17 décembre 1999 adoptant le principe d'organiser chaque année des stages « Orchestres des Jeunes de l'Allier »,

Vu la décision n° 2008-31 du 3 mars 2008 relative à l'actualisation des tarifs des stages d'orchestre,

... / ...

Considérant que, pour une meilleure organisation, la Ville de Vichy souhaite modifier les modalités d'inscription à ces stages en demandant aux participants le versement d'arrhes (non remboursables) lors de l'inscription aux stages OSJA (Orchestre Symphonique des Jeunes de l'Allier).

Propose au Conseil municipal :

- d'instituer un tarif d'arrhes à verser à l'inscription aux stages OSJA selon les modalités ci après :

■ 40 € d'arrhes devront être versés à l'appui du bulletin d'inscription, avant le 15 juin de chaque année, pour le stage Junior (7 jours en Juillet). Le solde des droits d'inscription, soit 106 €, sera versé le premier jour du stage.

■ 40 € d'arrhes devront être versés à l'appui du bulletin d'inscription, avant le 15 Juin de chaque année, pour le stage Big Band (9 jours en Août). Le solde des droits d'inscription, soit 127 €, sera versé le premier jour du stage.

- Les recettes seront imputées à l'article 7067 fonctionnalité 311 du budget principal de la Ville de Vichy

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 27 mars 2009

N° 16

OBJET :

**THEATRE OPERA
GRAND CASINO**

**RESTAURATION DE
LA TERRASSE ET DES
ESCALIERS
EXTERIEURS**

**ETUDE DE
PROGRAMMATION**

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de classement du 18 mars 1996 au titre des Monuments Historiques des façades et toitures du « Grand Casino – Opéra » et d'un certain nombre de salles, déambulatoires et vestibules,

Considérant que devant le « théâtre Opéra - Grand Casino », la vaste terrasse a été restaurée il y a quelques années et que le complexe d'étanchéité semble aujourd'hui à bout d'usage. Par ailleurs, et en dépit d'un entretien annuel des escaliers extérieurs y conduisant, une intervention plus importante serait aujourd'hui nécessaire pour assurer la sécurité des ouvrages et le confort des usagers,

Vu la proposition d'honoraires relative à la restauration de la terrasse, celle de l'étanchéité ainsi que celles des escaliers extérieurs accédant au « théâtre Opéra – Grand Casino » de Vichy, adressée à M. le Maire de Vichy le 2 septembre 2008 par M. Richard DUPLAT, Architecte en Chef des Monuments Historiques, pour une mission d'études en vue de l'établissement d'un programme chiffré comprenant :

- l'identification des zones d'intervention,
- la production de documents graphiques et photographiques,
- une proposition de réfection de l'étanchéité de la terrasse
- une proposition de restauration des escaliers
- un rapport d'accompagnement et un descriptif sommaire des travaux,
- une évaluation financière des travaux,

pour un montant de 3 924, 96 € HT.

Propose au Conseil municipal :

- de solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général de l'Allier au titre de la mesure « Travaux aux Monuments Historiques Publics »,

- de donner mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents correspondants.

- d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

DRAC942 € (24% de 3 924 €)

DEPARTEMENT981 €(25% de 3 924 €)

Total des Subventions.....1 923 €

Part Ville de Vichy2 001 €

Montant total de l'étude.....3 924 € HT (4 694 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que le plan de financement prévisionnel précité pourra faire l'objet de modifications au fur et à mesure de la contractualisation définitive des promesses de subventions reçues par la Ville de Vichy,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 17

OBJET :

**MAISON DES JEUNES
ATELIERS ET
ACTIVITES
EXTRA-SCOLAIRES**

TARIFS

MODIFICATIONS

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20 du 30 juin 1994 relative à la création des activités de la Maison des Jeunes,

Vu les délibérations n° 9 et n° 10 du 27 juin 2008 portant création de structures d'accueil les mercredis et d'un atelier tennis,

Vu la décision n° 2008-79 du 8 octobre 2008 portant création de la régie de recettes « Activités extra-scolaires »,

Vu la décision n° 2008-24 du 4 février 2008 portant modification des tarifs des ateliers de la Maison des Jeunes,

Considérant que, pour répondre à la demande des usagers, il convient de créer des tarifs supplémentaires ainsi que la possibilité, sous certaines conditions, de rembourser des droits d'inscription déjà versés,

Propose au Conseil municipal :

- la création de tarifs au trimestre pour l'atelier Art'Lequin :
 - Période de septembre à décembre : 42,00 €
 - Période de janvier à mars : 31,50 €
 - Période d'avril à juin : 31,50 €

- la création d'un tarif à la séance pour l'atelier Art'Lequin :
 - 1 séance atelier de 3 heures : 6,00 €
 - 1 séance atelier modèle vivant : 7,50 €

- la possibilité de remboursement des droits d'inscription pour les activités extra-scolaires et les ateliers de la Maison des Jeunes sous réserve de la production, en fonction des situations, des pièces justificatives suivantes :

- listing des fréquentations du service des sports, si l'enfant n'est jamais venu à l'activité,
- justificatif de changement de domicile, en cas de déménagement,
- certificat médical, en cas de problème de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7062, fonctionnalité 422 du budget principal,

- dit que les dépenses correspondant au remboursement des inscriptions relatives aux activités extra-scolaires et aux activités de la Maison de Jeunes seront imputées à l'article 678 fonctionnalité 01 du budget principal, sous réserve de la production des pièces justificatives,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 18

OBJET :

**RAPPORT
D'AJUSTEMENT DE
L'ATTRIBUTION
DE
COMPENSATION
VERSEE AUX
COMMUNES**

APPROBATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts précisant le rôle de la Commission de transfert de charges,

Vu la délibération n° 19 du 29 mars 2002 relatif à l'approbation du rapport définitif adopté par la Commission d'Evaluation de Transferts de Charges de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 26 octobre 2006 adressé à la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, et plus particulièrement le paragraphe relatif au transfert de compétence et de charges du centre de loisirs du Parc du Soleil par la Commune de Vichy,

Vu la décision du 16 octobre 2008 de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges approuvant à l'unanimité le rapport de présentation sur la rectification de l'évaluation du transfert de charges du centre de loisirs du Parc du Soleil,

Vu la délibération n° 7 du 18 décembre 2008 du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier approuvant à l'unanimité l'ajustement, à compter du 1^{er} janvier 2002, de l'attribution de compensation, compte tenu de la rectification du transfert de charges du centre de loisirs du Parc du Soleil,

Considérant que, pour que ce rapport porte application auprès des communes membres de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, ce dernier doit recueillir leur accord à la majorité qualifiée,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport d'ajustement de l'attribution de compensation annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 Mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 27 mars 2009

N° 19

OBJET :

**RUE DE PARIS
RENOVATION**

AVANT PROJET

ADOPTION

**MAITRISE D'ŒUVRE
MARCHE N° 06-077
AVENANT N° 2**

**SIGNATURE
AUTORISATION**

**DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marché Publics,

Vu le décret n° 93-1268 du 28 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics,

Vu la délibération n° 13 du Conseil municipal du 23 septembre 2005 approuvant le programme d'esquisse pour la rénovation de la rue de Paris ainsi que l'enveloppe financière de l'opération,

Vu la délibération n° 16 du Conseil municipal du 24 février 2006 autorisant M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Axe Saône / L'Acte Lumière / Ingérop, dont le mandataire est Axe Saône, pour un montant total de 271 428,80 € HT,

Vu la délibération n° 28 du Conseil municipal du 19 décembre 2008 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 06-077 portant modification de l'équipe de maîtrise d'œuvre et de la répartition des honoraires au sein du groupement, l'Acte Lumière se retirant du groupement et cédant ses prestations à Axe Saône,

Considérant le reclassement dans le domaine public routier communal au 1^{er} janvier 2008 de la RN 209, dont l'avenue de Gramont et la rue de Paris, conduisant à devoir amender le programme d'aménagement par la prise en charge des travaux sur chaussée non évalués initialement,

Considérant les différentes réunions de concertation conduites depuis l'été 2008 avec les riverains et commerçants concernés par le projet et qui ont amené à un traitement qualitatif des aménagements dans la continuité de la rue Wilson, de la place des Quatre Chemins et du parvis de la gare,

Considérant « l'avant-projet » établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre à l'issue de cette concertation qui prévoit principalement :

- le maintien des conditions de circulation actuelles sur des chaussées rénovées,
 - l'aménagement d'un stationnement bilatéral sur l'ensemble de la rue de Paris, ponctué d'un double alignement de plantations,
 - le réaménagement de la partie de l'avenue de Gramont entre l'avenue Gambetta et la rue de Paris avec la création d'une placette et des plantations,
 - le reconditionnement du stationnement et la réfection de la place Lasteyras y compris des plantations,
 - la rénovation des trottoirs, bordures et caniveaux,
 - la réfection de l'éclairage public et autres réseaux,
- pour un coût prévisionnel évalué à 4 164 100 € HT (β 601 728,40 € HT en valeur décembre 2005),

Considérant qu'à cette étape «avant-projet», il convient d'arrêter le montant prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre par un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, qui fixe également sa rémunération définitive,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 mars 2009 sur la passation de l'avenant précité ;

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter l'avant projet définitif tel que proposé, établissant le coût total des travaux à 4 164 100 € HT, soit 3 601 728,40 € HT (valeur décembre 2005),

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché n° 06-077 de maîtrise d'œuvre pour l'adaptation au nouveau coût des travaux du forfait de rémunération portant le montant total du marché à 314 430,88 € HT soit 376 059,33 € TTC (valeur décembre 2005) décomposé somme suit :

○ 270 121,96 € HT en tranche ferme : étude sur la totalité du périmètre et conduite de la réalisation d'une 1^{ère} tranche de travaux (rue de Paris),

○ 20 696,82 € HT en tranche conditionnelle 1 : conduite de la réalisation d'une 2^e tranche de travaux (avenue de Gramont),

○ 23 612,10 € HT en tranche conditionnelle 2 : conduite de la réalisation de la rénovation de la place Lasteyras,

- d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de la nouvelle enveloppe financière portée à 5 600 000 € TTC valeur février 2009, soit 4 830 000 € TTC valeur septembre 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- dit que la dépense sera imputée sur les crédits du budget communal d'investissement, opération 2065, fonctionnalité 824, antenne 2031-9550,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 20

OBJET :

**CORRESPONDANT
DEFENSE
DANS LES
CONSEILS
MUNICIPAUX**

DESIGNATION

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu les circulaires du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 relative à l'instauration, au sein de chaque Conseil municipal, d'une fonction nouvelle de Conseiller municipal en charge des questions de défense,

... / ...

Considérant que cette mesure a été prise après la suspension du service national, dans le souci très clair de renforcer, par l'intermédiaire des Conseils municipaux, le lien entre la nation et l'armée,

Considérant que le correspondant Défense est dès lors le relais d'information entre le Ministère de la Défense et les Communes sur les questions de sécurité et de défense,

Considérant que le rôle du correspondant Défense est d'informer et de sensibiliser les administrés à la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre notamment des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire,

Vu la délibération n° 3 du Conseil municipal du 23 mai 2003 désignant M. Jean-Jacques Marmol en qualité de correspondant Défense pour la Ville de Vichy,

Propose au Conseil municipal :

- de désigner un correspondant Défense au sein du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne M. Jean-Jacques Marmol, Adjoint au Maire, en charge des questions de défense pour la Ville de Vichy,

L'intéressé a déclaré accepter cette fonction,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 27 Mars 2009

N° 21

OBJET :

**CHAMPIONNAT
DU MONDE DE
CANOË KAYAK**

**COMITE
D'ORGANISATION**

STATUTS

SIGNATURE

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Fédération Internationale de Canoë a confié à la Fédération Française de Canoë Kayak et à la Ville de Vichy l'organisation du Championnat du Monde Sénior de Course en ligne 2011,

Considérant qu'un Comité d'Organisation doit être créé sous la forme d'une Association dont l'objet est la préparation et l'organisation à Vichy de la Coupe du Monde de Course en Ligne 2010 ainsi que du Championnat du Monde Sénior de Course en Ligne 2011,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire de Vichy à signer les statuts du Comité d'organisation ci-annexés,

- et de désigner M. Frédéric Aguilera, Adjoint au Maire, au sein du collège des collectivités locales membres fondateurs de droit (article 6 des statuts) et au sein du Conseil de surveillance (article 11) pour représenter la Ville de Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve ces propositions,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 Mars 2009

N° 22

OBJET :

**CREMATORIUM
DE VICHY**

**DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC**

AVENANT N° 3

SIGNATURE

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

Vu le contrat de Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Vichy adopté par la délibération du Conseil Municipal n° 12 du 19 décembre 2003,

Vu l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public en date du 24 octobre 2006 relatif à l'indexation des tarifs du crématorium,

Vu l'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public en date du 27 avril 2007 annexant l'ensemble des documents relatifs aux travaux des entreprises qui sont intervenues pour la construction du crématorium,

Considérant que l'article 14-2 du contrat de concession prévoit que le délégataire doit compléter les équipements destinés à accueillir les urnes cinéraires en concertation avec la Commune,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter l'avenant n° 3, ci-annexé, au contrat Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Vichy, prévoyant l'adjonction d'équipements de type columbarium et cavernes sur le site cinéraire attenant au crématorium,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 27 Mars 2009

N° 23

OBJET :

**PASSEPORTS
BIOMETRIQUES**

**ASSOCIATION
POUR LA
PROMOTION DE
L'IMAGE**

CONVENTION

SIGNATURE

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008,

Considérant que la Ville de Vichy assurera prochainement l'enregistrement et la transmission des demandes de passeports biométriques,

Considérant que le législateur a laissé aux Maires la possibilité de procéder ou non au recueil de l'image numérisée du visage du demandeur,

Considérant que le recueil de cette image par les services municipaux aurait pour effet de priver les photographes professionnels d'une part importante et indispensable à l'équilibre économique de leur activité,

Considérant que, dès lors, M. le Maire a choisi de ne pas réaliser ces prises de vue,

Propose au Conseil municipal :

- de signer avec les photographes professionnels concernés une convention établie sur le modèle proposé par l'Association pour la Promotion de l'Image, jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 27 mars 2009

N° 24

OBJET :

REPOS DOMINICAL

DEROGATION

AVIS

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : William ATHLAN à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Gloria SZPIEGA à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu les articles L.221-6, L.221-8-1 et R.221-2-1 du Code du Travail,

Vu la circulaire n° 94/5 du 24 mai 1994 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

Vu la délibération en date du 30 juin 1994 par laquelle le Conseil municipal a sollicité auprès de M. le Préfet de l'Allier le classement de la ville sur la liste des communes touristiques et thermales afin de permettre aux commerçants de présenter des demandes de dérogation au repos dominical des salariés,

Considérant la demande de dérogation au repos dominical des salariés de la SAS SPAG,

Propose au Conseil municipal :

- de réserver un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical des salariés présentée par :

. la SAS SPAG pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin « OLLY GAN » qu'elle exploite à Vichy, sise 4 rue de l'Hôtel des Postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 27 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,